

Le test, un outil dans le parcours à l'installation

Le test agricole

C'est quoi ? Comment ça marche ?
Notamment, à St-Péray

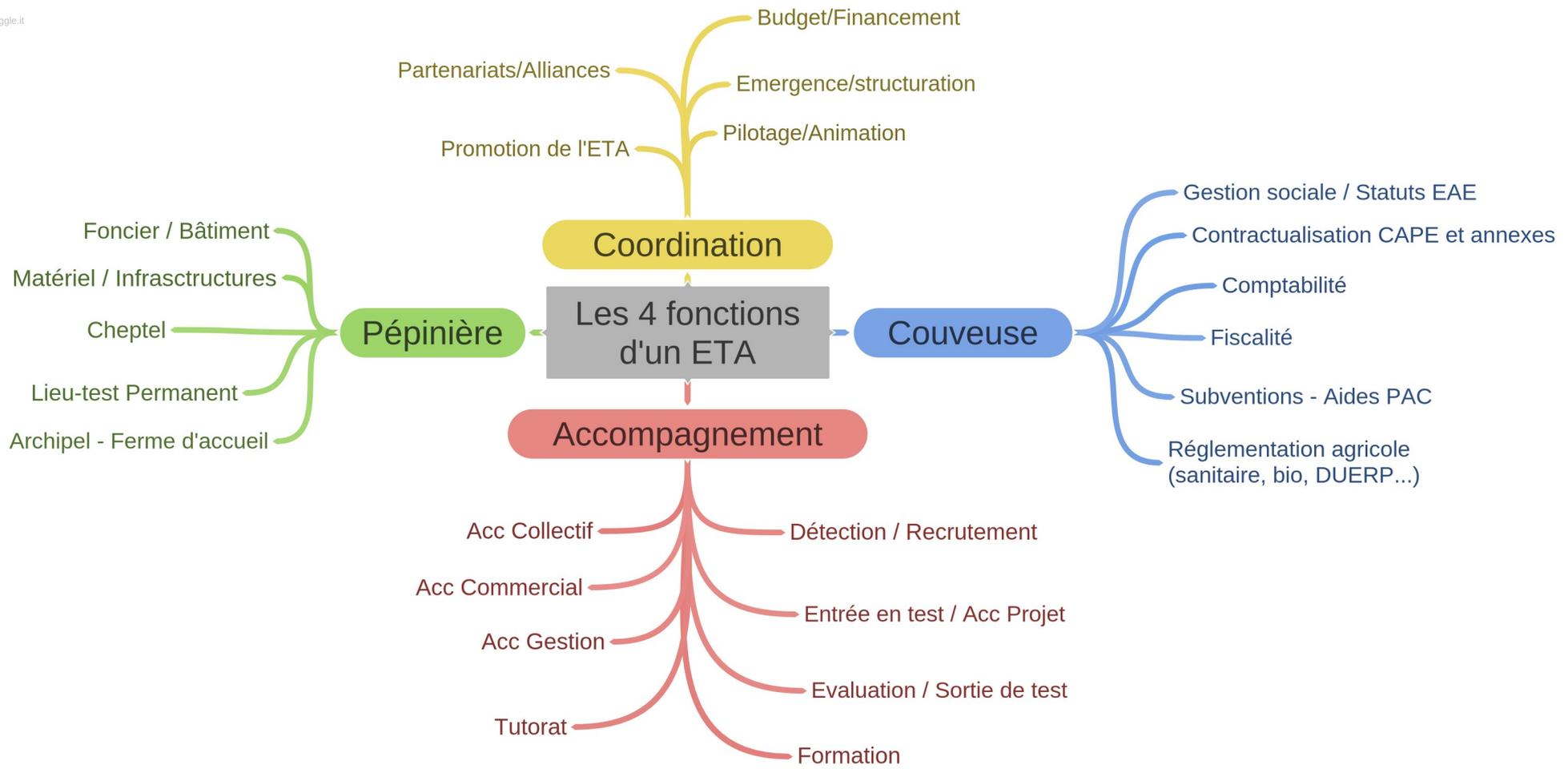


Définition :

le test d'activité agricole

- Il s'inscrit dans un parcours de création progressive d'activité.
- Développer une activité agricole de manière responsable **et autonome** en grandeur réelle, sur une durée limitée et dans un cadre qui **limite la prise de risque**
- Évaluer le projet et soi-même...
- ... afin de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet (principe de réversibilité).



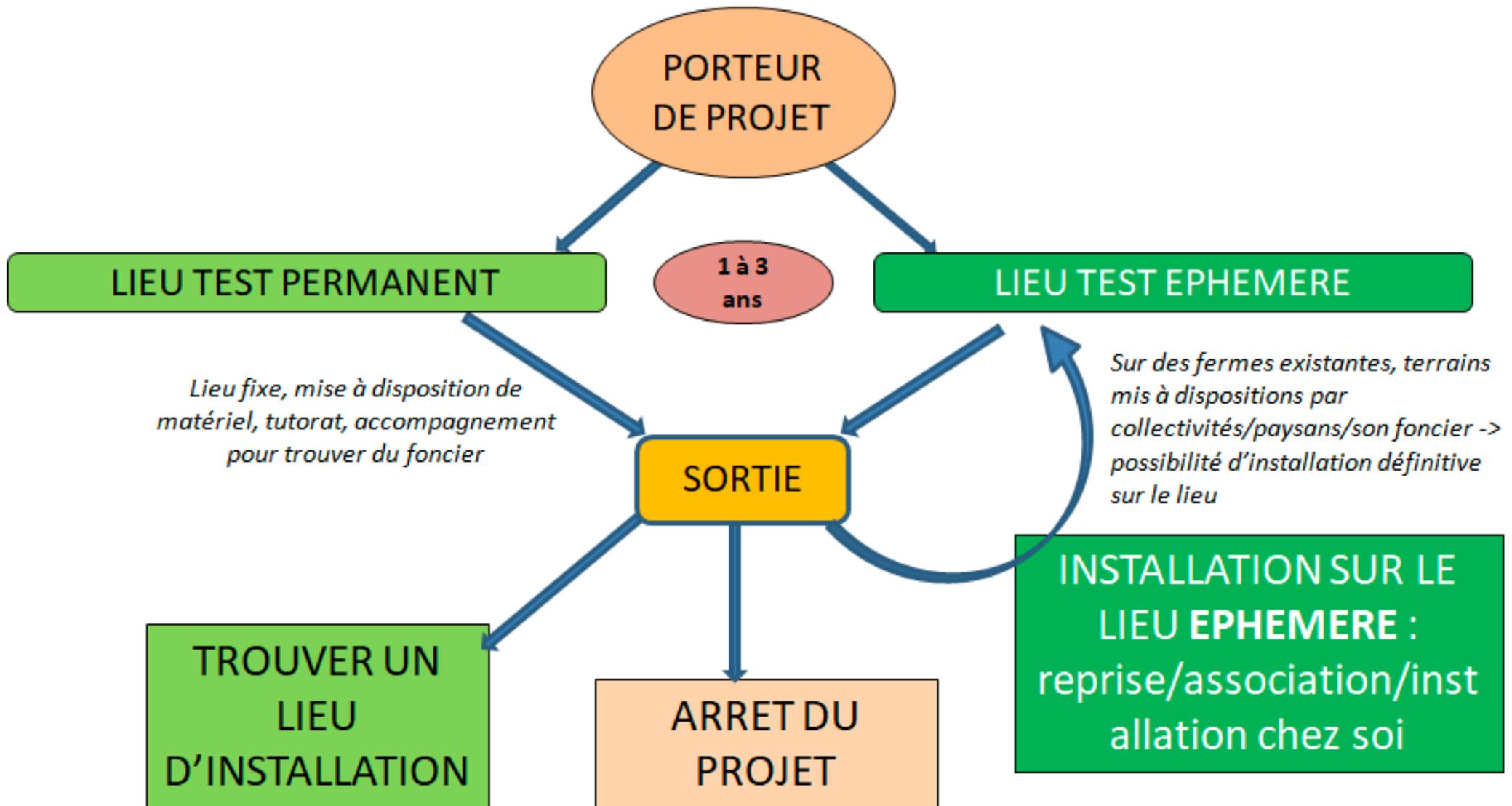


Ce que le test permet ? Le test de...

- Son envie, **sa motivation** (confrontation au réel, expérience grandeur nature, etc.)
- **Ses compétences** personnelles (capacités à produire, à vendre, à gérer, à s'organiser, etc.) avec un accompagnement technique
- **La faisabilité technico-économique** du projet (quantité, niveau de qualité, coûts, rentabilité, maîtrise technique, etc.), **les débouchés** sur un territoire défini
- **L'adéquation** projet / personne / territoire (adéquation projet de vie / projet professionnel, insertion dans l'environnement local, etc.)
- **L'insertion territorial** auprès des collectivités, paysan.ne.s locaux, réseau pro et **pour trouver du foncier.** pour une installation plus sûre et durable.



Des formes de lieux test variées



Espace test en maraîchage bio à St-Péray depuis 2021.



- **Lieu test** permanent mis à disposition pour 2 à 3 ans avec 5000 mètres carrés et une serre, une pépinière et un forage par la commune de St-Péray dans le cadre d'une convention tripartite. Les petits outils et consommables sont fournis par le testeurs.
- **Statut du testeur** : actuellement cotisant solidaire et demandeur d'emploi.
- **Accompagnement** technique réalisé dans le cadre d'un tutorat paysan et global par l'ADDEAR07
- **Coordination** entre le testeur, la commune, le tuteur et l'ADDEAR07 géré par l'ADDEAR07 : point annuel, recrutement...

